ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 10 mars 2014 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme nationaux et d'administration centrale, ainsi que des responsables de leurs unités opérationnelles pour les programmes dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable

NOR : *AFSA1430250S*

La directrice générale de la cohésion sociale,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale ;

Vu le décret n° 2012-769 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales et de la santé ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 70 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2013 portant désignation des responsables de programme pour le ministère des affaires sociales et de la santé,

Décide :

Article 1er

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programme nationaux et d'administration centrale, ainsi que les responsables de leurs unités opérationnelles pour les programmes dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable sont désignés conformément au tableau joint en annexe.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 10 mars 2014.

La directrice générale de la cohésion sociale,
S. Fourcade

ANNEXE

BUDGETS opérationnels de programme	RESPONSABLES de budgets opérationnels de programme	UNITÉS opérationnelles	RESPONSABLES d'unités opérationnelles
0106 - CDGC - BOP central DGCS	Directeur général de la cohésion sociale	0106 - CDGC - CDGC UO DGCS	Directeur général de la cohésion sociale
		0106 - CDGC - CDJC UO contentieux	Directeur des affaires juridiques
0137 - CDGC - BOP national DGCS	Directeur général de la cohésion sociale	0137 - CDGC - CDGC UO DGCS - DFE	Directeur général de la cohésion sociale
		0137 - CDGC - CCOM UO communication	Délégué à l'information et à la communication
		0137 - CDGC - PR/DPA UO CDGC préfectures	Préfet de région
		0137 - CDGC - D975 UO CDGC Saint-Pierre-et-Miquelon	Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
		0137 - CDGC - D986 UO CDGC Wallis-et-Futuna	Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna
		0137 - CDGC - D987 UO CDGC Polynésie française	Haut-commissaire de la République en Polynésie française
		0137 - CDGC - D988 UO CDGC Nouvelle-Calédonie	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
0157 - CDGC - BOP central DGCS	Directeur général de la cohésion sociale	0157 - CDGC - CDGC UO DGCS	Directeur général de la cohésion sociale
		0157 - CDGC - CDJC UO contentieux	Directeur des affaires juridiques
		0157 - CDGC - CDSS UO DSS	Directeur de la sécurité sociale
0177 - CDGC- BOP central DGCS	Directeur général de la cohésion sociale	0177 - CDGC - CDGC UO DGCS	Directeur général de la cohésion sociale
		0177 - CDGC - CDJC UO contentieux	Directeur des affaires juridiques
0304 - CDGC - BOP national DGCS	Directeur général de la cohésion sociale	0304 - CDGC - CDGC UO DGCS	Directeur général de la cohésion sociale
		0304 - CDGC - CCOM UO communication	Délégué à l'information et à la communication
		0304 - CDGC - PR/DPA UO CDGC préfectures (action 12- ESS)	Préfet de région
		0304 - CDGC - D975 UO CDGC Saint-Pierre-et-Miquelon (action 12 ESS)	Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
		0304 - CDGC - D986 UO CDGC Wallis-et-Futuna (action 12 ESS)	Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna
		0304 - CDGC - D987 UO CDGC Polynésie française (action 12 ESS)	Haut-commissaire de la République en Polynésie française
		0304 - CDGC - D988 UO CDGC Nouvelle-Calédonie (action 12 ESS)	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie